

Paris, le 17 mars 2017

Françoise Sampermans
Présidente
France Générosités

Madame, Monsieur,

Vous avez interrogé Jean-Luc Mélenchon sur sa position concernant les mesures à prendre en soutien au monde associatif et notre position sur votre contrat de générosité.

Le programme "L'avenir en commun" accorde une importance particulière à la question associative et bénévole et développe plusieurs axes en ce sens :

- Nous favorisons le bénévolat par la réduction du temps de travail, en imposant le respect des 35 heures hebdomadaires ainsi qu'en mettant sur la table la question des 32h, portée par les syndicats. Le temps libre pourra y être consacré aux activités familiales, aux loisirs, et, évidemment, aux engagements associatifs et au bénévolat, que nous encouragerons dans de nouvelles politiques, que nous pourrions relier à une "journée de la générosité".
- Nous proposons une véritable égalité devant l'impôt, à travers un barème progressif de 14 tranches qui permettront la justice fiscale et ce faisant, la stabilisation des dons et la capacité contributive. Tout le monde doit payer et chacun selon ses moyens réels.
- Nous investirons dans tous les domaines des services publics délaissés par 10 ans de néolibéralisme et d'austérité ce qui permettra de soulager la mission des associations.
- Nous sommes pour que les fonds d'assurance vie en déshérence et les capitaux oubliés soient redirigés vers les causes nationales d'intérêt général et d'utilité sociale.
- Nous créerons un service citoyen obligatoire, pour les femmes et pour les hommes, rémunéré au smic, affecté à des tâches d'intérêt général : secours à la population, sapeurs-pompiers, sécurité publique, défense, sécurité civile, protection et réparation de l'environnement, et également des appuis à des associations labellisées d'intérêt général. La rémunération au smic permettant d'ancrer le temps passé au sein des associations dans le calcul des retraites.

**La France
insoumise**

jlm2017.fr

Jean-Luc
MÉLENCHON

 @JLMelenchon

 JLMelenchon

Dossier suivi par :

- Nous reviendrons sur la baisse des dotations aux collectivités territoriales, vecteur essentiel de financement du secteur associatif dans tous les domaines.

Attachés à la solidarité et aux mouvements collectifs, nous considérons le monde associatif comme un relais des politiques publiques, qui ne doit pas s'y substituer du fait d'un désengagement de l'Etat, mais doit agir en complémentarités, et être soutenu.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous invitons également à retrouver l'ensemble du programme de la France insoumise, *L'avenir en commun*, sur le site <https://laec.fr/> ou en librairie et les livrets thématiques sur le site : <https://avenirencommun.fr/>.

Charlotte Girard

Co-responsable du programme de la France Insoumise